



RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE

Liberté  
Égalité  
Fraternité

**BOAMP.fr**

Bulletin officiel des annonces des marchés publics

## Avis de marché

Attention : les informations contenues dans l'extrait PDF peuvent dans certains cas ne pas présenter le texte intégral de l'annonce. Les extraits PDF des annonces du BOAMP ne constituent pas le format officiel, pour consulter le texte intégral au format officiel du présent avis, cliquez sur <https://www.boamp.fr/pages/avis/?q=idweb:24-98064>

Département(s) de publication : **35**

Annonce n° **24-98064**

Services

---

### Section 1 - Identification de l'acheteur

**Nom complet de l'acheteur :** Ecole des hautes études en santé publique (EHESP)

**Type de Numéro national d'indentification :** SIRET

**N° National d'identification :** 13000362700010

**Ville :** Rennes cedex

**Code postal :** 35043

**Groupement de commandes :** Non

**Département(s) de publication :** 35

### Section 2 - Communication

**Lien vers le profil d'acheteur :** <https://www.achatpublic.com/sdm/ent2/gen/index.jsp>

**Identifiant interne de la consultation :** 2024/MAPA/Rédaction PV instances

**Intégralité des documents sur le profil d'acheteur :** Oui

**Utilisation de moyens de communication non communément disponibles :** Non

**Nom du contact :** Manuel COAT

**Adresse mail du contact :** Manuel.coat@ehesp.fr

**Numéro de téléphone du contact :** +33 299022501

### Section 3 - Procédure

**Type de procédure :** Procédure adaptée ouverte

**Conditions de participation :**

- **Aptitude à exercer l'activité professionnelle - conditions / moyens de preuve :** Lettre de candidature (formulaire Dc1 fourni dans le DCE ou équivalent) dûment complétée. Dans le cas où le candidat se présente sous la forme d'un groupement d'entreprises, il est recommandé de renseigner un seul formulaire Dc1. Dans ce cas, chaque membre du groupement devra fournir, en outre, une déclaration sur l'honneur pour justifier qu'il n'entre dans aucun des cas d'exclusion prévus aux articles L.2141-1 à L.2141-5 et L.2141-7 à L.2141-10 du Code de la commande publique. De même, si le candidat individuel n'utilise pas le formulaire Dc1, il remettra cette même déclaration sur l'honneur.
- **Capacité économique et financière - conditions / moyens de preuve :** Déclaration du candidat (formulaire DC2 fourni dans le DCE ou équivalent) sur lequel sera notamment porté le chiffre

d'affaires global du candidat, et le cas échéant, le chiffre d'affaires du domaine d'activité faisant l'objet du marché public sur les trois derniers exercices disponibles en fonction de la date de création de l'entreprise ou du début d'activité de l'opérateur économique, dans la mesure où les informations sur ces chiffres d'affaires sont disponibles.

- **Capacités techniques et professionnelles - conditions / moyens de preuve** : . Liste de références les plus significatives réalisées au cours des trois (3) dernières années ou tout document permettant de démontrer les capacités techniques et professionnelles exigées. . Déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat.

**Technique d'achat** : Accord-cadre

**Date et heure limite de réception des plis** : 26/09/2024 à 12:00

**Présentation des offres par catalogue électronique** : Interdite

**Réduction du nombre de candidats** : Non

**Possibilité d'attribution sans négociation** : Oui

**L'acheteur exige la présentations de variantes** : Non

**Identification des catégories d'acheteurs intervenant (si accord-cadre)** : L'EHESP est un pouvoir adjudicateur au sens de l'article L.1211-1 du Code de la commande publique.

**Critères d'attribution** : Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés dans le règlement de consultation.

## Section 4 - Identification du marché

**Intitulé du marché** : Prestation de rédaction de procès-verbaux des séances d'instances de l'EHESP

**Code CPV principal - Descripteur principal** : 92312211

**Type de marché** : Services

**Description succincte du marché** : Prestations de rédaction de procès-verbaux pour les instances de l'EHESP à savoir, les instances de gouvernance - le Conseil d'administration (CA), le Conseil scientifique (CS) et le Conseil des formations (CF) -, et les instances de dialogue social - le Comité social d'administration (CSA) et la formation spécialisée (FS) du CSA -.

**Lieu principal d'exécution du marché** : Rennes

**La consultation comporte des tranches** : Non

**La consultation prévoit une réservation de tout ou partie du marché** : Non

**Marché alloti** : Non

## Section 6 - Informations Complémentaires

**Visite obligatoire** : Non

**Autres informations complémentaires** : Accord-cadre mono-attributaire avec montant minimum annuel de 10 000 euros HT et montant maximum annuel de 42 000 euros HT. Durée du marché : 1 an à compter du 1er janvier 2025. Puis reconductible par périodes successives d'un an, sans que la durée totale du marché, n'excède 3 années, incluant période ferme et reconductions. Les candidatures et offres seront entièrement rédigées en langue française ainsi que les documents de présentation associés. Date prévisionnelle de notification du marché : Semaine du 9 décembre 2024. Délai de validité des offres : 90 jours à compter de la date limite de réception des offres. L'acheteur se réserve la possibilité d'engager des négociations (à titre indicatif, semaines 43 à 45) dans les conditions fixées dans le règlement de consultation ou d'attribuer le marché sur la base des offres initiales sans mener de négociation. Variantes libres à l'initiative du soumissionnaire non autorisées. Financement des prestations assuré via les crédits inscrits annuellement au budget de l'EHESP. Pas de versement d'avance, le montant minimum fixé annuellement étant inférieur au seuil de versement obligatoire. Délai global de paiement de 30 jours maximum. Unité monétaire utilisée, l'euro. Instance chargée des procédures de recours : Tribunal administratif de Rennes hôtel de Bizien 3 rue Contour de la Motte CS 44416, 35044 Rennes, tél. : 02.23.21.28.28, courriel : greffe.ta-rennes@juradm.fr, Adresse internet : <http://rennes.tribunal-administratif.fr>. Précisions concernant le(s) délai(s) d'introduction des recours : référé précontractuel (art. L.551-1 et suivants du Code de justice administrative - CJA) pouvant être

introduit depuis le début de la procédure de passation jusqu'à la signature du marché public. Référé contractuel (art. L. 551-13 et suivants CJA) pouvant être exercé dans les délais prévus à l'article R.551-7 du CJA. Recours en contestation de validité du marché pouvant être exercé dans un délai de 2 mois à compter des mesures de publicité appropriées.

---

**Date d'envoi du présent avis à la publication : 27/08/2024**